

Séance du 19 novembre 2019
Délibération n° 2019-101

L'an deux mil dix-neuf, le 19 du mois de novembre à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 13 novembre 2019

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Corinne COUPAS, Monsieur Jean-Yves CHARBY, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Alain GAUBERT, Monsieur Julien POINTUD, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Madame Marie-Solange LALEVEE à Monsieur Jean-Yves CHARBY ; Monsieur Pierre Marie DELANOY à Monsieur Jacques BARDIOT ;

Absent(s) excusé(s) : Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE Madame Marie-Line CLAME Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de Membres en exercice | 26 |
| Nombre de Membres présents | 19 |
| Nombre de suffrages exprimés | 21 |
| Votes Pour | 21 |
| Votes Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

| | |
|--------------------|-------------------------|
| NOMENCLATURE ACTES | |
| N° : 1-1 | Thème : Marchés publics |

Objet : Attribution du marché de travaux relatif à la restructuration de l'école Hérisson

Le conseil communautaire,
Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.1110-1, L.1111-2, L.2511-6 ;
VU l'avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique ;
VU les statuts de la communauté de communes ;
VU la délibération n°2015-50 du 11 mai 2015 du conseil communautaire portant délégation de pouvoir à la Présidente ;
VU la délibération n°2019-24 du 20 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'année 2019 ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site marches-publics.allier.fr n° T-PA-627081 le 25 juillet 2019 avec DCE mis en en ligne, dans l'édition du 29 juillet 2019 du quotidien La Montagne ;
VU le rapport d'analyse des offres remis par le maître d'œuvre l'Atelier d'architecture Mètre Carré de Moulins le 23 octobre ;
CONSIDERANT que la Présidente de la communauté de communes ne dispose pas de délégation de pouvoir pour les marchés de travaux dépassant 500 000 € ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux de restructuration de l'école de Hérisson comme suit :

| Lot | Intitulé lot | Attributaire | Montant HT |
|-----|--|---|--------------|
| 1 | Gros œuvre - VRD | SAS AMBTP – 03310 Nérès les Bains | 134 000,00 € |
| 2 | Charpente métallique | SAS AGROTECH – 03430 Villefranche | 40 891,50 € |
| 3 | Charpente ossature bois bardage bois | SARL LAZARO – 03170 Bizeneuille | 28 996,81 € |
| 4 | Etanchéité couverture bardage bac acier | SARL LAZARO – 03170 Bizeneuille | 73 664,27 € |
| 5 | Menuiserie alu serrurerie | Serrurerie Nouvelle – 03400 Yzeure | 43 342,70 € |
| 6 | Menuiserie extérieure et intérieure bois | SARL menuiserie Auriche – 03600 Malicorne | 53 267,44 € |
| 7 | Plâtrerie peinture | SOGBE MAZET – 03100 Montluçon | 94 810,02 € |
| 8 | Carrelage faïence | SBCR Carrelage – 18000 Bourges | 13 472,81 € |
| 9 | Sols souples | SARL DUCELLIER – 03000 Moulins | 11 346,09 € |
| 10 | Chauffage ventil. plomberie sanitaire | SA DUMAS GIRY – 03100 Montluçon | 134 376,82 |
| 11 | Electricité courant fort et faible | TGEG – 03400 Yzeure | 60 579,00 |

Article 2 : d'autoriser la Présidente à signer les pièces contractuelles se rapportant à ce marché.

Fait et délibéré le 19 novembre 2019.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr